

Informations sur le bâtiment concerné

Rue et n°: _____ N° cadastre : _____

NPA et Localité : _____ N° GAPE¹: _____

Chaudière installée : gaz mazout Date de mise en service de la chaudière : _____

Surface de référence énergétique² (SRE) : _____ m²

Propriétaire :
(prénom, nom, adresse,
courriel, tél)

**Attestation d'exécution à transmettre dans les 24 mois suivant la date de la décision
de remplacement de chauffage**

En se référant à la décision du Service de l'énergie et de l'environnement **cocher la ou les mesures** ayant dû être mises en œuvre en **complétant les points et transmettant les annexes** indiquées :

Capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire (SS 1)

Installation solaire thermique d'au moins 2% de la SRE

Annexer la facture des travaux réalisés mentionnant la surface de panneaux solaires thermiques

Surface nette de panneaux solaires installés : _____ m²

Pompe à chaleur électrique pour l'eau chaude sanitaire, avec installation photovoltaïque (SS 3)

Chauffe-eau alimenté par pompe à chaleur électrique couvrant le 100% des besoins d'eau chaude sanitaire et installation photovoltaïque avec au moins 5 Wp/m² de SRE

Annexer la/les facture/s des travaux réalisés mentionnant le chauffe-eau avec pompe à chaleur et la puissance de l'installation photovoltaïque

Puissance de l'installation photovoltaïque installée : _____ kW

Remplacement de toutes les fenêtres sur l'enveloppe thermique du bâtiment (SS 4)

Coefficient de transmission thermique (valeur U) des vitrages des nouvelles fenêtres $\leq 0,7$ W/m²K

Annexer la facture des travaux réalisés mentionnant les surfaces de fenêtres remplacées et la valeur U des verres

Isolation thermique de la façade et/ou du toit (SS 5)

Coefficient de transmission thermique (valeur U) de façade / toit / éléments contre non-chauffé avec une valeur U $\leq 0,20$ W/m²K

Surface isolée = au moins 0,5 m² par m² de SRE

Annexer la/les facture/s des travaux réalisés mentionnant les surfaces d'isolation avec leur épaisseur et conductivité thermique (valeur λ)

Surfaces isolées avec une valeur U $\leq 0,20$ W/m²K : _____ m²

¹ Le numéro de formulaire GAPE figure sur la décision du Service de l'énergie et de l'environnement.

² La surface de référence énergétique est la somme de toutes les surfaces de planchers chauffés (y.c cages d'escaliers et murs intérieurs et extérieurs).

Suite au verso 

Ventilation d'air contrôlée (SS 6)

Installation d'une ventilation d'air contrôlée avec récupérateur de chaleur ayant un rendement supérieur à 70%

Annexer la facture des travaux réalisés mentionnant l'appareil de ventilation avec débit et récupérateur de chaleur

Rendement du récupérateur de chaleur : %

■ Isolation thermique de la façade et/ou du toit (SS 9)

Coefficient de transmission thermique (valeur U) de façade / toit / éléments contre non-chauffé avec une valeur $U \leq 0,20 \text{ W/m}^2 \text{ K}$

Surface isolée = au moins 1 m^2 par m^2 de SRE

Annexer la/les facture/s des travaux réalisés mentionnant les surfaces d'isolation avec leur épaisseur et conductivité thermique (valeur λ)

Surfaces isolées avec une valeur $U \leq 0,20 \text{ W/m}^2 \text{ K}$: m^2

Exigences requises pour l'isolation des conduites de chauffage et d'eau chaude sanitaire (art. 40, al. 3 du RELCEn³)

Les conduites ont-elles été entièrement isolées contre les pertes thermiques conformément aux épaisseurs minimales fixées à l'annexe 10 du RELCEn ?

■ oui ■ non si non dans quel délai ?

Diamètre nominal [DN]	Pouces	si $\lambda > 0,03 \text{ W/m} \cdot \text{K}$ jusqu'à $\lambda \leq 0,05 \text{ W/m} \cdot \text{K}$	si $\lambda \leq 0,03 \text{ W/m} \cdot \text{K}$
10 - 15	$\frac{3}{8}'' - \frac{1}{2}''$	40 mm	30 mm
20 - 32	$\frac{3}{4}'' - 1\frac{1}{4}''$	50 mm	40 mm
40 - 50	$1\frac{1}{2}'' - 2''$	60 mm	50 mm
65 - 80	$2\frac{1}{2}'' - 3''$	80 mm	60 mm
100 - 150	4" - 6"	100 mm	80 mm
175 - 200	7" - 8"	120 mm	80 mm

Cette attestation et ses annexes sont à renvoyer par :

E-mail : sene.energie@ne.ch

ou

Courrier : Service de l'énergie et de l'environnement
Rue du Tombet 24
2034 Peseux

INFOS : www.ne.ch/sene → TÉL. : 032 889 67 30

Annexes/explications

Lieu :

Date :

Signature :

³ RELCEn : Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie.